

Opticien-monteur et vendeur de lunettes

RÉF | 3006

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Gérer les différentes étapes de l'équipement en lunetterie;
- Conseiller les clients sur l'utilisation, la manipulation et l'entretien des lentilles de contact;
- Conseiller les clients sur l'utilisation, la manipulation et l'entretien des équipements et instruments d'optique et ceux spécifiques à la basse vision;
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité;
- Gérer la clientèle;
- Installer son activité;
- Gérer l'activité professionnelle.

Programme

• Cours Professionnels:

1 ère année (394h) :

Mathématique (30h) ; Physique (10h) ; Chimie (40h) ; Biophysique (18h) ; Optique géométrique - optique physique (76h) ; Lunetterie et technologie (150h) ; Vente (12h); Fonctionnement visuel (40h) ; Contactologie et microbiologie (12h) ; Déontologie et histoire de la profession (4h) ; Esthétique de soi (2h).

2 ème année (362h) :

Biophysique - Anatomie (80h) ; Optique géométrique - Optique physique (64h) ; Lunetterie et technologie (58h) ; Vente (26h) ; Optique physiologique (50h) ; Fonctionnement visuel (24h) ; Contactologie et microbiologie (16h) ; Optique instrumentale (48h).

3 ème année (306h) :

Biophysique - Anatomie (10h) ; Droit (10h) ; Gestion des aspects comptables (40h) ; Gestion des ressources humaines (20h) ; Fonctionnement visuel (20h) ; Contactologie et microbiologie (24h) ; Pathologie et pharmacologie (16h) ; Qualité entrepreneuriales (8h) ; Gestion des aspects financiers (8h) ; Gestion des

aspects fiscaux (16h) ; Installation de son activité (plan d'affaires) (24h) ; Dynamique des aspects commerciaux (20h) ; Cadre de la création de son activité ; Yeux artificiels (24h) ; Yeux artificiels (2h) ; Projet d'entreprise (20h)

- **Cours de gestion** (160h réparties sur les 2 dernières années) : Esprit d'entreprendre ; Création d'entreprise ; Législation ; Stratégie commerciale ; Gestion commerciale;; Comptabilité ; Fiscalité ; Plan financier.
- [Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

- **Pratique Professionnelle :**

Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'une :

- [Convention de stage](#) passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un [délégué à la tutelle](#)
- Contrat de travail
- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation [Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée 3 année(s)

Horaire	Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés. 1ère année : lundi et mardi (9h30 à 17h00) 2ème année : à déterminer
Début	Septembre
Coût	325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émergeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs	<p>Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ET répondre à l'une des conditions suivantes :</p> <p>Soit, CESS (y compris professionnel); Soit, Diplôme de formation chef d'entreprise SFPME ou IFAPME dans un métier connexe (sous réserve de l'avis du conseiller pédagogique); Soit, 3 années d'expérience professionnelle dans le métier (sous réserve de l'avis du conseiller pédagogique) ET :</p> <p style="padding-left: 40px;">Ou, 4ème année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D); Ou, 6ème année secondaire réussie l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P); Ou, Certificat d'apprentissage.</p> <p>Soit, Certificat d'apprentissage Opticien; Soit, Examen d'accès aux formations CESS.</p> <p>ET assister à une séance d'information OBLIGATOIRE</p> <p>Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.</p>
---------------------------------	--

Remarques	Il est éventuellement possible de conclure une convention de
------------------	--

stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie

- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: efp 0800 85 210

<http://www.efp-bxl.be>